

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 6/2023

DEPARTEMENT

Du syndicat de communes

23 (CREUSE)

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLENombre de membres

Séance du

07 avril 2023

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à 18 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD
 M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 1^{er} avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Participations 2023

Pour l'année 2023, le Président propose de demander aux communes de BELLEGARDE EN MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 34 000 € maximum chacune couvrant les dépenses de fonctionnement du syndicat et les dépenses d'achat de mobilier du centre de santé.

Il demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** de demander aux communes de BELLEGARDE EN MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 34 000 € maximum, chacune, pour l'année 2023
- **AUTORISE** l'inscription de ces participations au budget principal 2023
- **AUTORISE** le président à appeler ces participations

Le Président,
 Alain BUJADOUX

Le secrétaire,
 Michèle ALOUCHY